

l'hiver prochain, de sorte qu'il sera possible de poursuivre, sans interruption, les travaux de complet achèvement.

Sauf dans le cas d'événements ou de difficultés imprévues, l'édifice pourra être remis, dans le courant de l'été 1898, au service technique des télégraphes, chargé de l'installation des appareils téléphoniques, et, dans ces conditions, le nouveau bureau central téléphonique pourra fonctionner le 1<sup>er</sup> janvier 1899, au plus tard.

*Dépenses.*

Le coût des travaux de fondations est de 113,000 francs.

Celui de la mise sous toit de 420,000 francs.

Les frais d'établissement du puits artésien sont de 10,000 francs environ.

Les frais d'établissement des appareils de ventilation s'élèvent à 50,000 francs.

Le montant des travaux de parachèvement est évalué à 400,000 fr.

La dépense totale à résulter de la construction de cet édifice sera donc d'environ un million de francs, non compris les frais à résulter des installations d'éclairage, etc.

Bruxelles, le 30 juin 1897.

## ASSÈCHEMENT ET ASSAINISSEMENT

DES

## POLDERS UNIS DU PAYS DE WAES

### AVANT-PROJET

dressé par **J. TROOST**,

actuellement Inspecteur général des Ponts et Chaussées.

PLANCHE XXXI.

### I. INTRODUCTION.

Ensuite d'une demande adressée par la Commission médicale de Saint-Nicolas à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, je publie aujourd'hui une étude d'avant-projet que j'ai faite en 1890, comme ingénieur en chef directeur du service spécial de l'Escaut maritime et de ses affluents, en vue de remédier aux inondations qui désolent les territoires compris dans l'Association des Polders unis du Pays de Waes et y provoquent des maladies épidémiques.

Cette malheureuse situation, qui date de longtemps, a fait l'objet des préoccupations constantes de l'Association poldérienne. Déjà en 1876, celle-ci a édifié, avec le concours financier des pouvoirs publics, une nouvelle écluse d'évacuation et augmenté le débouché d'un pont dans le polder de Calloo; mais ces travaux n'ont produit qu'un résultat insuffisant: ils réclamaient un complément indispensable et important dont la dépense avait constamment fait reculer la réalisation, lorsqu'en 1880 se produisit une inondation plus calamiteuse que toutes les précédentes, submergeant 2,820 hectares de terres poldériennes de l'Asso-

ciation et suivie de son cortège habituel de malaria et de fièvres typhoïdes.

Les territoires submergés sont renseignés avec leurs contenances à la figure 1 du plan XXXI, qui représente aussi la circonscription de l'Association des Polders unis du Pays de Waes, d'une superficie de 7,652 hectares.

L'étendue du désastre décida l'Association poldérienne à tenter un nouvel effort pour améliorer les conditions d'assèchement de ses polders.

Divers projets de travaux furent dressés dans ce but et soumis à l'Administration des Ponts et Chaussées, ce qui m'amena à étudier la question d'une manière complète et à formuler un programme d'avant-projet des travaux que je croyais devoir préconiser.

Avant d'aborder la description de ces divers projets, il semble utile de donner un aperçu sommaire de la situation hydrographique de l'Association des polders dont il s'agit.

## II. Description de la situation hydrographique des Polders unis du Pays de Waes.

Le bassin hydrographique des Polders unis du Pays de Waes est représenté par la figure 2 du plan; outre les 7,652 hectares de polders associés, le bassin hydrographique de ceux-ci comprend 8,988 hectares de terres hautes; ces chiffres forment un total de 16,640 hectares de terrain dont les eaux s'évacuent à l'Escaut par trois écluses situées à Calloo, à l'embouchure du cours d'eau dit « Melkader », formant en ce point un vaste bassin d'alimentation des écluses, en communication avec un autre réservoir régulateur dit « Bassin militaire ».

Les deux écluses anciennes, appelées, celle d'amont, « écluse Saint-Paul » et l'autre « écluse Saint-Pierre », présentent l'un et l'autre deux passages chacun de 3 mètres de largeur brute; la troisième écluse, connue sous le nom de « Nouvelle écluse », est située à l'aval des deux autres et présente trois passages, chacun de 3 mètres de largeur. L'écluse Saint-Paul et la « Nouvelle écluse » ont leurs buses culminants placés sensiblement au même niveau, tandis que le seuil de l'écluse Saint-Pierre est plus élevé de 0<sup>m</sup>.22. Le calcul indique que, par suite de cette situation de son seuil, l'écluse Saint-Pierre ne peut évacuer, en temps de crue, par mètre courant d'ouverture, que les 6/10 environ du débit fourni par mètre courant d'ouverture par chacune des deux autres écluses.

Le bassin hydrographique du « Melkader » se subdivise en quatre bassins partiels. Le bassin hydrographique du watergang de l'Ouest et du Nord de l'association mesure 8,621 hectares et comprend, outre 3,470 hectares de terres hautes, les polders de Roodemaer, Saint-Gillisbroeck, Salegem, Turfbanken, Kieldrecht, Saeftingen, Vieil-Aremberg et Calloo.

Le polder de Beveren, contenant 1,204 hectares, et les terres du versant incliné vers ce polder mesurant 372 hectares, écoulent leurs eaux dans le Melkader par des voies de suation spéciales.

Les terres hautes constituant le bassin des ruisseaux de Vraene et de Beveren mesurent 4,646 hectares, dont les eaux se rendent au Melkader par une rigole endiguée établie aux confins Est du polder de Vraene et Nord du polder de Beveren.

Enfin, le bassin du polder de Vracene mesure 1,797 hectares et comprend, outre les polders Hoogverrebroek et Vracene, d'une superficie respective de 490 et 807 hectares, 500 hectares de terres hautes. Les eaux de ce bassin n'ont d'autre voies d'écoulement que la rigole endiguée mentionnée au paragraphe précédent, continuant le ruisseau de terres hautes de Vracene et Beveren. Elles débouchent dans cette rigole par des éclusettes munies de portes de flot qui ne peuvent s'ouvrir que lorsque ses eaux sont descendues sous le niveau de celles retenues dans le polder de Vracene. Une éclusette établie sur la dite rigole en amont des précédentes, au lieu dit Watermolen, sert, il est vrai, à retenir par intermittences les hautes eaux des ruisseaux de Beveren et de Vracene pour donner évacuation aux eaux du polder de Vracene; mais, lorsque les eaux supérieures deviennent abondantes, cette manœuvre ne peut plus se faire, les eaux des terres hautes dominant alors complètement celles du bassin du polder de Vracene pendant une période plus ou moins prolongée durant laquelle tout écoulement est suspendu pour les eaux de ce bassin qui inondent alors infailliblement le polder de Vracene.

C'est, sans contredit, ce polder qui se trouve dans les conditions d'assèchement les plus mauvaises. Mais il n'est pas moins vrai que le mode d'écoulement des hautes eaux amenées par les ruisseaux de Vracene et de Beveren est pernicieux, non seulement pour le polder de Vracene, mais aussi pour tous les autres polders compris dans l'Association des polders unis du Pays de Waes. En effet, malgré la construction de la « Nouvelle écluse » de Calloo, la décharge des eaux du Melkader dans l'Escaut se fait dans des conditions défectueuses chaque fois que des pluies abondantes coïncident avec des vents du Nord-Ouest, lesquels relèvent notablement le niveau des marées basses. En

vertu de leur forte pente, les terres hautes continuent alors à déverser leurs eaux dans le Melkader, dont elles relèvent rapidement le niveau; ces eaux dominent celles amenées par les émissaires des polders et les font même refluer vers l'amont en y provoquant ou y aggravant les inondations.

Le polder de Kieldrecht ainsi que les polders associés de Roodemoer, Saint-Gillisbroek, Turfbanken et Salegem ont, avec le concours financier de l'État et de la province, commencé l'exécution de travaux de nature à faciliter l'assèchement de ces arrière-polders dont les eaux dépassaient trop notablement le niveau de celles du Melkader; ils ont, à cette fin, recreusé et élargi leur émissaire principal à la traversée du polder de Kieldrecht et dans la partie située dans le polder de Calloo en amont du pont dit « Melsiorbrug »; ils ont en même temps augmenté sur ces parcours les ouvertures des ponts dont le débouché était trop faible. Il reste à exécuter le même travail jusqu'au Melkader. Après l'achèvement des travaux, la situation des cinq polders dont il s'agit sera notablement améliorée, mais pas au point de les soustraire aux submersions provoquées par le niveau élevé des eaux dans le Melkader, de sorte que, comme tous les autres polders de l'Association, ils resteront fortement intéressés à l'exécution de travaux de nature à abaisser le niveau des dites eaux.

### III. Projets de M. l'ingénieur G.

Le projet de M. l'ingénieur G. consiste dans le creusement d'un canal dérivant les eaux de 5,771 hectares de terres hautes du bassin du Melkader, depuis la commune de Kemseke jusqu'à celle de Melsele, d'où les eaux seraient conduites à Calloo pour y être déversées dans l'Escaut par une écluse nouvelle à construire. Cette superficie se subdivise en 1,169 hectares du bassin hydrographique de l'émissaire des polders Ouest et Nord de l'Association, 4,298 hectares du bassin des ruisseaux de Vracene et de Beveren et 504 hectares du versant du polder de Beveren. La dépense est évaluée à 1,100,000 francs, dont 100,000 francs pour la nouvelle écluse de décharge à l'Escaut.

Cet ingénieur a aussi présenté une variante de son projet, dans laquelle la superficie des terres hautes dont les eaux seraient dérivées vers l'Escaut par une nouvelle écluse serait réduite à 4,602 hectares, dont 4,298 hectares du bassin des ruisseaux de Vracene et Beveren et 504 hectares du versant du polder de Beveren. Le coût des travaux est estimé à 880,000 francs.

Les chiffres de 1,100,000 francs et de 880,000 francs prémentionnés supposent l'allocation d'une indemnité de 500 francs seulement par hectare de terrain devant recevoir le dépôt définitif des terres à provenir du creusement du canal de dérivation: la superficie prévue pour ces terrains est de 20 hectares dans le premier projet et de 15 hectares dans le second.

Il est à remarquer que l'on serait très probablement obligé d'acquiescer ces terrains, les produits des déblais à y déposer ne contenant qu'une faible proportion de terre végétale. En tenant compte de ces emprises au prix unitaire adopté par l'auteur des projets, les deux estimations précitées devraient être portées respectivement à 1,290,000 francs et à 1,022,500 francs.

Ainsi qu'il résulte de l'exposé fait plus haut, le déversement, dans l'émissaire des polders, des eaux des terres hautes est la cause prédominante de la situation critique des Polders unis du Pays de Waes: en soustrayant au bassin des polders une grande partie de ces eaux pour les dériver séparément vers l'Escaut, la réalisation des projets de M. l'ingénieur G. produirait certainement dans les polders un résultat salubre, mais celui-ci ne serait obtenu qu'au prix de sacrifices financiers très considérables.

### IV. Projet de M. l'ingénieur D.

L'avant-projet élaboré par M. l'ingénieur D. comprend: 1° la dérivation vers l'écluse Saint-Paul, des hautes eaux des ruisseaux de Vracene et de Beveren par un canal traversant le polder de Beveren; 2° le creusement d'un nouvel émissaire pour les polders du sud de l'Association, à travers les polders de Salegem, Vracene et Beveren, jusqu'au Melkader. Des siphons à établir sous le premier canal déverseraient dans le second les eaux de la partie Sud du polder de Beveren. La dépense est évaluée à 950,000 francs.

Dans ce projet, le bassin hydrographique à desservir par l'écluse Saint-Paul serait formé d'environ 4,500 hectares de terres hautes; les deux autres écluses auraient à assécher 16,640-4,500 = 12,140 hectares, dans lesquels seraient compris tous les terrains poldériens.

Nous avons déjà fait connaître qu'à raison de l'altitude de son seuil, l'écluse Saint-Pierre ne peut débiter actuellement par mètre courant d'ouverture que les 6/10 environ du débit fourni, par mètre courant d'ouverture, par chacune des deux autres écluses; cette écluse fonctionne donc comme une écluse de 6<sup>m</sup>.00 × 0<sup>m</sup>.60 = 3<sup>m</sup>.60 d'ouverture et ayant son busc au niveau de ceux de l'écluse Saint-Paul et de la

« Nouvelle écluse » de Calloo. C'est comme si l'évacuation du bassin du Melkader se faisait par des écluses ayant ensemble  $9 + 6 + 3.60 = 18^m.60$  d'ouverture et dont le seuil serait au niveau du busc de l'écluse Saint-Paul.

La « Nouvelle écluse » de Calloo et l'écluse Saint-Pierre ont actuellement à assécher ensemble 11,271 hectares ( $16.640 \times \frac{9 + 3.60}{18.60}$ ); de sorte qu'en affectant l'écluse Saint-Paul à l'évacuation des hautes eaux des ruisseaux de Vracene et de Beveren, on augmenterait de 869 hectares (12,140 — 11,271) le bassin poldérien à assécher par les deux autres écluses.

L'écluse Saint-Paul, au contraire, dont le bassin hydrographique correspond aujourd'hui à 5,569 hectares (16,640 — 11,271), aurait à desservir en moins 869 hectares, alors que la grande hauteur d'eau dont on disposera dans le canal de dérivation des hautes eaux, permettrait d'augmenter notablement le débit et, par suite, le bassin de cette écluse. Le choix de l'écluse Saint-Paul pour l'évacuation des hautes eaux des ruisseaux de Vracene et de Beveren ne paraît donc pas judicieux.

D'après les dispositions du même projet, la nouvelle voie de suation prévue pour les polders du sud de l'Association communiquerait librement avec le watergang des terres hautes du bassin de Saint-Gilles; elle serait endiguée et munie d'écluses latérales permettant aux polders traversés de s'isoler du nouvel émissaire. Il est à prévoir que, dans ce système, les eaux des terres hautes de Saint-Gilles domineraient celles des polders traversés, lesquels se trouveraient dans une situation analogue à celle qui existe actuellement dans le polder de Vracene par rapport à la rigole endiguée des hautes eaux de Vracene et Beveren. Cette disposition du projet paraît donc également peu recommandable.

De même que pour les projets de M. l'Ingénieur G. le montant de la dépense qu'exige la réalisation du projet de M. l'Ingénieur D. est très important.

#### V. *Projet de M. le Bourgmestre de Vracene.*

Ainsi que son auteur le reconnaît lui-même dans l'exposé qu'il a fait de son projet, celui-ci vise essentiellement un intérêt local, celui d'améliorer la situation du polder de Vracene, auquel il veut donner un écoulement indépendant de la rigole des hautes eaux des ruisseaux de Beveren et Vracene et débouchant directement dans le réservoir dit « Melkader ».

Ce travail mettrait le polder de Vracene dans les mêmes conditions

que les autres polders de l'association; en cas d'abondance d'eaux, celles du polder de Vracene, n'étant plus emprisonnées par les hautes eaux, s'écouleraient, en même temps que ces dernières, vers le Melkader dont elles relèveraient encore le niveau en aggravant ainsi la situation des autres polders qui réclame au contraire des améliorations.

Pour ce motif, l'exécution isolée du projet de M. le Bourgmestre de Vracene n'est pas à conseiller : ce magistrat est d'ailleurs lui-même d'avis que ce travail doit marcher de pair avec un autre réalisant la dérivation jusqu'à l'Escaut des eaux d'une notable partie des terres hautes qui se déversent aujourd'hui dans les polders.

#### VI. *Nouveau projet.*

En vue d'arriver à une solution pratique, j'ai fait l'étude d'avant-projet d'un ensemble de travaux réalisant le susdit programme dans des conditions acceptables au point de vue de la dépense. Cet avant-projet est tracé dans ses grandes lignes sur la figure 3 du plan. Il comprend essentiellement :

1° La dérivation, vers l'Escaut, des hautes eaux amenées par les ruisseaux de Vracene et Beveren et leur évacuation par l'écluse Saint-Pierre, défectueuse comme écluse poldérienne ;

2° La création d'un émissaire commun aux polders de Vracene, Verrebroeck et Beveren, dirigeant leurs eaux vers l'écluse Saint-Paul ou écluse d'amont. Cet émissaire, qui communiquera avec le bassin militaire, sera mis en relation avec le réservoir de Melkader par un siphon établi sous le canal des terres hautes, afin de répartir convenablement, entre l'écluse Saint-Paul et la nouvelle écluse de Calloo, les eaux poldériennes à évacuer.

A. *Canal de dérivation des ruisseaux de Vracene et Beveren.* — Le ruisseau sera endigué en amont du lieu dit Vlieggestal jusque près du confluent du ruisseau de Vracene et du ruisseau de Beveren ; à part un court redressement en aval du pont dit « Sluisken » (point D, fig. 3), le canal endigué, représenté par le tracé mixtiligne de la figure 3, suivra, à partir de « Vlieggestal », le lit de la rigole actuelle A D E F jusqu'au lieu dit « Steenland », au delà duquel sera creusée une dérivation F G H, longeant le Melkader jusqu'à l'écluse Saint-Pierre.

En amont du lieu dit « Haesop » (point E de la fig.), dans des terrains bas et marécageux de très faible valeur, sera créé, par un simple endiguement, un réservoir ou bassin régulateur de 10 hectares de superficie longeant la rigole, avec laquelle il communiquera librement.

La rigole aura 2<sup>m</sup>.60 de largeur au plafond au droit et en amont de ce bassin et 6<sup>m</sup>.50 en aval : cette majoration est destinée à réduire les pertes de pente entre le réservoir et l'écluse d'évacuation.

Les ponts B, C et E seront reconstruits ; des ponts seront établis en F sous la digue de Calloo et en G sous la route de Calloo à Doel ; le radier du pont du Sluisken sera abaissé ; en vue de faciliter l'écoulement par l'écluse Saint-Pierre lorsque ces orifices seront noyés, l'arête amont des linteaux ou buses supérieurs des portes sera arrondie ; un aqueduc à construire en A, au Vlieggestal, dans la digue du polder de Vracene, conduira dans le Verregracht les eaux recueillies par le contrefossé longeant, en amont de l'aqueduc, la digue bordant la rive du ruisseau de Vracene et Beveren : la partie du polder de Vracene située sur cette rive sera, par le fait, incorporée dans le bassin du polder de Beveren.

B. *Émissaires des polders de Verrebroeck, Vracene et Beveren.* — Cet émissaire, figuré par une forte ligne pointillée, longera, à gauche, le canal des hautes eaux depuis le « Watermolen » (point *a*) jusqu'au « Sluisken ». où il passera en siphon sous le dit canal pour rejoindre la rigole du polder de Beveren, qui sera convenablement agrandie ; cette rigole, qui contournera le réservoir régulateur à créer pour le canal des hautes eaux, sera prolongée le long de ce canal jusqu'au « Steenland » ; à partir de ce point, la rigole empruntera, jusque près du Melkader, le canal actuel des hautes eaux ; au delà, elle sera creusée le long du nouveau canal des hautes eaux jusqu'au bras aboutissant à l'écluse Saint-Paul. Les rigoles servant à l'écoulement des eaux du polder de Beveren, près du Steenland et en aval seront conservées.

Les ouvrages à exécuter pour cet émissaire comprennent la construction de deux siphons sous le canal des terres hautes, l'un en *c*, à Sluisken pour le passage des eaux du polder de Vracene, l'autre en *g*, près des écluses d'évacuation des polders, pour répartir entre elles les eaux à débiter ; la construction des ponts en *d* à Haesop et en *f* sous la route de Calloo à Doel ; l'abaissement des radiers des ouvrages dits « Beirsluis » et « Duivelsluis » qui serviront exclusivement à l'écoulement des eaux du bassin des polders de Vracene et de Beveren, ainsi que la démolition de deux éclusettes de communication entre les eaux du polder de Vracene et le canal des eaux des ruisseaux de Vracene et Beveren. La troisième éclusette existante sera maintenue et munie d'une vanne permettant, aux époques de sécheresse, de faire des prises d'eau au canal des terres hautes pour alimenter le bétail des polders, pour les usages agricoles et pour contribuer aux chasses nécessaires pour entretenir les chenaux des écluses de mer.

L'affectation de l'écluse Saint-Pierre à l'évacuation des hautes eaux des ruisseaux de Vracene et de Beveren aura pour conséquence de porter la contenance du bassin hydrographique de cet ouvrage à 4,681 hectares, alors que, par suite de l'élévation de son busc, la part du bassin actuel du Melkader évacuée par cette écluse n'est que de 3,221 hectares  $\left(16,640 \times \frac{5.60}{18.60}\right)$ . L'accroissement de la puissance d'éva-

cuation de cette écluse résultera du relèvement des eaux en amont, lesquelles pourront atteindre la cote 3<sup>m</sup>.00 et s'écouler alors en moyenne pendant six heures par marée au lieu de trois. De la sorte, la mauvaise écluse d'évacuation poldérienne devient une écluse convenable pour la décharge des eaux des terres hautes.

Les 1,460 hectares à assécher en plus par l'écluse Saint-Pierre seront distraits du bassin des deux écluses poldériennes qui n'auront plus à assécher par mètre courant d'ouverture que 797 hectares, au lieu de 895. La réduction correspond à une augmentation de 2<sup>m</sup>.28 de l'ouverture des écluses poldériennes.

On remarquera, d'autre part, que les réservoirs régulateurs formés par le Melkader, par le bassin militaire et par le lit des cours d'eau y aboutissant seront, par la suite, exclusivement affectés aux eaux poldériennes et que le niveau des eaux s'élèvera beaucoup moins rapidement dans ces réservoirs lorsque leur bassin hydrographique sera réduit de 4,681 hectares. La superficie de ces réservoirs s'augmentera d'ailleurs encore de celle du canal poldérien à creuser le long du Melkader.

Les bassins hydrographiques de la nouvelle écluse de Calloo et de l'écluse Saint-Paul seraient respectivement de 8,621 et 3,338 hectares si l'on n'établissait aucune communication entre le réservoir du Melkader et le bassin militaire qui alimenteraient respectivement ces écluses ; dans ce cas celles-ci auraient à assécher, par mètre courant d'ouverture, la première 958 et la seconde 556 hectares. Pour faire disparaître cet écart, qui ne se justifierait pas, il faut faire assécher par chacune des deux écluses 797 hectares par mètre courant d'ouverture et établir à cette fin, sous le canal des terres hautes, un siphon capable d'écouler vers le bassin militaire les eaux de 1,448 hectares du bassin hydrographique du Melkader (8,621<sup>m</sup> — 797<sup>m</sup> × 9<sup>m</sup>).

Il y a lieu de comprendre parmi les travaux à effectuer par l'association poldérienne la mise sous profil convenable et l'augmentation des sections trop étroites des ouvrages d'art de la partie de l'émissaire des polders d'ouest et du nord située dans le polder de Calloo, entre le « Melsiorbrug » et le Melkader, dont il a été question au chapitre II de la présente note.

A raison du développement de cet émissaire, desservant entre autres les polders du bassin de Saint-Gilles, et de la grande étendue du bassin hydrographique de ce watergang, la situation des dits polders, considérée au point de vue de leur assèchement, sera moins favorable que celle des terrains compris dans le bassin de l'émissaire à creuser dans les polders de Vracene et de Beveren pour conduire leurs eaux directement vers l'écluse Saint-Paul. L'assèchement des polders de ce dernier bassin pourra bien être contrarié par des marées défavorables, mais cet inconvénient deviendra rare, de faible durée et de peu d'importance; de sorte qu'en dehors de ces moments de gêne, on pourrait utiliser également le nouveau watergang du polder de Vracene pour soulager les polders du bassin de Saint-Gilles. Il suffira, à cette fin, d'ouvrir ou de remplacer l'écluse depuis longtemps bouchée, existant sous la digue séparant le polder de Salegem de celui de Vracene. Cet ouvrage serait muni d'une vanne qui devrait être manœuvrée de façon à ne pas nuire aux polders de Vracene et de Beveren.

La dépense que comporte l'exécution des divers travaux décrits au présent chapitre est évaluée à environ 350,000 francs; elle est détaillée sommairement ci-après :

Emprises, y compris les terrains nécessaires au dépôt de terres . . . . . fr.	103,000 »
Terrassements . . . . .	80,000 »
Ouvrages d'art :	
Aqueduc <i>A</i> , près du « Vlieggestal » . . . . .	1,000 »
Pont <i>B</i> . . . . .	4,600 »
Démolition du barrage dit Watermolen et construction d'un pont en <i>C</i> . . . . .	7,001 »
Siphon en <i>c</i> près du « Sluisken » . . . . .	32,000 »
Vanne à l'éclusette en amont du Sluisken . . . . .	400 »
Pont de Haesop aux points <i>E</i> et <i>d</i> . . . . .	4,000 »
Pont <i>F</i> à la traversée de la digue séparant le polder de Beveren du polder de Calloo . . . . .	25,000 »
Abaissement des radiers du Sluisken, du Duivelsluis et du Beersluis (points <i>D</i> et <i>e</i> ). . . . .	5,000 »
Ponts sous la route de Calloo à Doel, aux points <i>G</i> et <i>f</i> . . . . .	16,000 »
Siphon au point <i>g</i> . . . . .	29,000 »
Travaux à exécuter au watergang des polders de l'ouest et du nord, partie comprise entre le Melchiorbrug et le Melkader . . . . .	6,000 »

Aménagement du ponceau bouché existant dans la digue séparant le polder de Salegem du polder de Vracene . . . . .	5,000 »
Imprévus, faux frais, frais d'étude et de surveillance des travaux . . . . .	32,000 »
Total. . . . . fr.	<u>350,000 »</u>

L'avant-projet qui vient d'être décrit a reçu l'approbation des Polders unis du pays de Waes, mais les travaux n'ont pas encore été entamés. Malgré que la dépense que comporte le projet soit considérablement inférieure aux montants des autres projets présentés dans l'intérêt de la généralité des polders de l'Association, celle-ci n'a pas encore voté les fonds destinés à parfaire les parts d'intervention consenties par les pouvoirs publics.

Dans ces derniers temps, a été soulevée la question du creusement d'un nouveau lit pour l'Escaut entre Anvers et Lille et l'abandon de la partie correspondante du lit existant. Cette question est de nature à retarder encore l'exécution des travaux destinés à obvier aux inondations qui désolent les polders du pays de Waes et à réaliser l'assainissement de cette vaste contrée.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juin 1897.